

PROJET PEDAGOGIQUE



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



ESPACE JEUNESSE DE MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE AGREMENT C.A.J.



2016/2017

Sommaire

1) Petit historique :	4
2) Orientations de l'Espace Jeunesse :	5
3) Les missions de l'Espace Jeunesse :	7
a) Mission d'accueil :	7
b) Mission d'animation :	7
c) Mission de travail de rue et d'accroche avec le public :	7
d) Mission de prévention :	8
4) Les objectifs généraux :	9
a) Participer au développement et à l'épanouissement personnel de chaque jeune.	9
b) Rendre l'espace jeunesse visible de tous, notamment des parents, dans une logique de coéducation.	9
c) Accompagner chaque jeune dans l'apprentissage de la citoyenneté et dans sa quête vers l'autonomie.	9
5) Les objectifs opérationnels et les moyens mis en œuvre :	10
a) Participer au développement et à l'épanouissement personnel de chaque jeune.	10
Objectif opérationnel n°1 : Favoriser l'ouverture culturelle de chacun et la pratique artistique.	10
Objectif opérationnel n°2 : Favoriser la pratique sportive.....	10
Objectif opérationnel n°3 : Lutter contre l'exclusion et les discriminations et prévenir les risques liés à l'adolescence.	10
b) Rendre l'Espace Jeunesse visible de tous, notamment des parents, dans une logique de coéducation.	11
Objectif opérationnel n°1 : Instaurer une continuité éducative entre l'enfance et la jeunesse... ..	11
Objectif opérationnel n°2 : Impliquer les familles dans la vie de la structure et accompagner les familles dans la parentalité.	11
Objectif opérationnel n°3 : Tisser des liens avec le réseau associatif local et les établissements scolaires.	11
c) Accompagner chaque jeune dans l'apprentissage de la citoyenneté et dans sa quête vers l'autonomie.	12
Objectif opérationnel n°1 : Contribuer à rendre chaque jeune auteur de son temps libre et tendre à une meilleure adhésion et participation de la part des jeunes.	12
Objectif opérationnel n°2 : Les jeunes s'approprient les espaces mis à disposition.	12
Objectif opérationnel n°3 : Engager les jeunes dans la vie locale, dans une logique citoyenne. .	12
6) Les activités complémentaires :	14

a)	Le dispositif passerelle :	14
b)	Les sorties éducatives et les séjours :.....	15
c)	Les chantiers jeunes	15
d)	Les projets socio-culturels.....	16
7)	Le fonctionnement de l'Espace Jeunesse :.....	18
a)	Conditions d'accueil :	18
b)	Règlement intérieur et échelle des sanctions :.....	18
c)	En période scolaire :	18
d)	En vacances scolaire :.....	18
e)	Tableau récapitulatif des horaires d'ouverture et des journées type:.....	19
8)	L'équipe de l'Espace Jeunesse :.....	21
9)	L'évaluation du projet :	22
	Les outils d'évaluation :.....	22
	Les réunions en équipe:	22
	Les réunions avec les partenaires	22
	L'évaluation avec les jeunes.....	23
10)	Les partenaires de l'Espace Jeunesse.....	24
a)	Partenaires institutionnels et financeurs :	24
b)	Partenaires locaux :	24

1) Petit historique :

Depuis 2006 la ville de Montastruc la Conseillère soutient une politique éducative en direction de la petite enfance et de l'enfance. La Communauté de Commune des Coteaux du Girou (C3G), porteuse de la compétence enfance a créé de nombreuses structures d'accueil à destination des enfants du territoire, elle en a confié la gestion à l'association LEC GS.

Face aux risques de dérives prédélinquantes qui menacent un nombre croissant de jeunes, la ville de Montastruc la Conseillère a acté en 2012 la mise en place d'une politique éducative en direction de la jeunesse. Elle a choisi LECGS pour en assurer son animation. Ce choix pose clairement la volonté de s'appuyer sur l'existant afin de permettre la prise en charge de populations grandissantes ainsi que le souhait de la mise en œuvre d'une politique enfance jeunesse cohérente.

Les éléments de contexte sont :

- Une forte population jeune.
- Une rupture de la participation des jeunes à la vie associative.
- Une hausse du nombre d'actes de dégradations de l'espace public. (Dégradation des équipements publics, graffitis, regroupement de jeunes dans la cour de l'école primaire...)
- Un problème lié à la mobilité sur le territoire.

LECGS s'est doté d'un directeur jeunesse chargé, sous la responsabilité du coordinateur enfance jeunesse, de développer des actions éducatives pour les jeunes. Clairement axé sur la prévention, le choix s'est porté sur un éducateur spécialisé. Depuis son recrutement le travail de rue permet de faire connaissance avec les groupes de jeunes. Afin de leur permettre de fréquenter un espace de rencontres, de dialogue et de socialisation, «L'espace jeunesse » a ouvert ses portes le 30 mai 2012. L'été 2012 a permis d'asseoir un fonctionnement et de fédérer une soixantaine de jeunes différents. Les vacances d'automne et d'hiver ont été l'occasion de démarrer un travail sur l'implication et la participation des jeunes. Entre le mois de juin 2015 et le mois de mai 2016, 320 jeunes ont fréquenté la structure au moins une fois. Nous comptons à ce jour un peu plus de 100 adhérents sur l'année 2015/2016.

Nous constatons une évolution et un brassage important de la population accueillie, qui se justifie par la présence du collège Georges Brassens dans la commune. Ces variations concernent autant l'âge des jeunes accueillis (d'avantage de 14/17 ans), que l'origine sociale de ces mêmes jeunes. En effet, à l'ouverture de la structure, nous nous sommes appuyés sur l'existant en organisant une passerelle entre le public sortant de l'ALSH (11ans) et l'espace jeunesse. La variété des ateliers proposés (chantiers jeunesse, soirées à thème, sorties, évènements...) a permis l'accroche avec d'autres publics. Ce public plus divers dans sa composition, comporte des jeunes d'origines sociales différentes qui rencontrent d'autres problématiques : décrochage scolaire, difficulté d'insertion professionnelle, désœuvrement... Aussi, durant cette année, il nous a semblé important de proposer une offre de loisirs adaptée aux tranches d'âge accueillies (11/13 ans et 14/ 17 ans). Mais également de promouvoir la mixité sociale au sein de notre structure, en offrant aux jeunes la possibilité de s'impliquer davantage dans l'organisation de leurs loisirs et en travaillant sur la place des jeunes dans l'espace public. La cohabitation des publics se passe bien. Certains projets, comme l'organisation du festival Rock Ton Bled, favorisant l'adhésion et la collaboration entre les différents publics.

2) Orientations de l'Espace Jeunesse :

L'Espace Jeunesse répond en premier lieu à une volonté politique : celle d'engager une action en faveur de la jeunesse montastrucoise. Elle s'inscrit dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT), dont l'objectif est d'apporter une cohérence et une continuité dans l'acte éducatif, de l'enfance jusqu'à la majorité.

C'est ainsi qu'elle cherche à associer les différents acteurs liés à l'enfance et à la jeunesse (famille, équipes pédagogiques, intervenants sociaux-culturels, associations et institutions) dans une logique de partenariat et de coéducation.

L'espace jeunesse a donc pour orientation de proposer un accueil de loisir de qualité. En organisant des animations de loisirs pour les 11-17 ans, mais aussi en proposant un accueil propice à la prise d'initiative, au dialogue, à la prévention des risques liés à l'adolescence ou encore à l'accompagnement de projets collectifs.

- **Accueil** : l'enjeu principal de cette année porte sur la cohabitation entre les différents publics que nous accueillons (préados et ados). En effet, la mixité et la cohabitation entre les tranches d'âge deviennent un enjeu important du fait de la hausse de fréquentation que nous avons connu cette année : les grands ados (14 / 17 ans) sont de plus en plus nombreux et, depuis cette année, la question de la cohabitation des publics se pose vraiment. Les notions de respect mutuel, le vivre ensemble, seront des points à développer durant toute l'année scolaire et les vacances. De plus, nous notons qu'un fort renouvellement des effectifs s'est opéré durant l'année 2015/2016 : un groupe de jeunes, aujourd'hui majeurs, a quitté notre structure et un grand nombre de préadolescents nous ont rejoint, notamment par le biais du dispositif passerelle. Ce passage de relais s'est traduit par une baisse de la fréquentation durant cette dernière année. Aussi, le niveau de fréquentation dans notre structure sera un élément à surveiller en 2016/2017.

Un deuxième point concernant notre mission d'accueil concerne la mixité fille / garçon au sein de notre structure. Durant l'année 2015/2016, nous nous félicitons de constater que la mixité s'est améliorée (60% de garçons pour 40% de filles). Néanmoins, nous demeurons conscients que cette question de la mixité demeure un enjeu au sein de notre structure. Nous souhaitons donc encourager toute démarche qui permettra de maintenir la présence d'un public féminin à l'EJM.

- **Animation** : l'arrivée d'une animatrice (troisième permanent dans la structure), a permis à l'Espace Jeunesse de proposer une offre de loisirs plus variée. La question de l'adhésion des jeunes à nos activités demeure une priorité que nous nous donnons cette année. De manière plus précise, nous souhaitons poursuivre la dynamique enclenchée auprès de nos jeunes par l'organisation d'ateliers réguliers, prenant la forme de « clubs ».

- **Prévention** : la question de la prévention des risques liés à l'adolescence est au cœur de notre action, au quotidien. L'ensemble des animations, les projets que nous organisons tout au long de l'année sont autant de supports pour aborder différents points de prévention. Cette année, nos actions de prévention s'articuleront autour de deux axes :

- Lutter contre les conduites addictives chez les jeunes : il s'agit de l'orientation définie par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, notamment dans le cadre du dispositif TLPJ 2016/2017. Le projet « radio montas' » sera un support important

pour mener cette action. Nous développerons également le partenariat avec le collège Georges Brassens de Montastruc autour de cette thématique, afin de mieux repérer, identifier et répondre aux problématiques que nous rencontrons dans nos deux établissements. Il est également prévu de mettre en place des interventions hebdomadaires au sein du collège du support radio.

- Lutter contre les actes de dégradations au sein de la commune et favoriser l'appropriation de l'espace public : les chantiers jeunesse, le club « Bitume », l'utilisation du gymnase du collège, la gestion du jardin partagé de l'esplanade sont autant de support sensibilisant nos jeunes au respect de leur environnement et propices à leur appropriation de l'espace public. Nous constatons en effet depuis le début que ces actions ont réduit les actes de dégradations au sein du territoire et nous souhaitons donc poursuivre et développer ces projets auprès des nouvelles générations.

- **Travail de rue et d'accroche avec le public jeune** : nous souhaitons développer les actions liées à cette mission durant l'année 2015 / 2016, en développant notamment les animations de rue sur des créneaux tels que le mardi et le jeudi. Cette mission est indissociable de celle de prévention et a pour but de maintenir le lien et favoriser l'accroche avec les publics non captifs, en rupture avec leur environnement social.

3) Les missions de l'Espace Jeunesse :

a) Mission d'accueil :

« Organiser un accueil pour les préadolescents de 11 à 15 ans, les adolescents de 16 à 18 ans. Animer et gérer un lieu d'accueil existant. »

Tout en veillant à garantir un espace conforme à la législation des Accueils de Loisirs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM), le but du service est de proposer un espace accueillant et chaleureux pour les jeunes. Cette mission répond directement à une demande récurrente des jeunes Montastrucois d'avoir un local où ils peuvent passer du temps entre eux.

C'est un espace d'expérimentation sociale pour ces jeunes, un lieu de rencontre et de discussion où ils peuvent échanger et confronter leurs idées. Il doit s'agir d'un espace ouvert, où ils peuvent aller et venir à leur guise, en fonction de la manière dont ils organisent leur temps libre.

Une inscription administrative permettra aux adolescents de fréquenter cet espace. Des modalités de sorties diverses seront prévues en fonction des tranches d'âge.

b) Mission d'animation :

« Assurer l'animation du public adolescent et préadolescent de la commune : organisation des loisirs pendant les périodes scolaires et de vacances, mobilisation, soutien à la réalisation des projets des jeunes par un accompagnement dynamique et incitatif. Animer des ateliers spécifiques (accompagnement scolaire, atelier créatif...) ».

C'est la mission traditionnelle qui permet de travailler sur les notions fondamentales de socialisation, au travers de la mise en place d'actions collectives : séjours, sorties, ateliers créatifs, soirées à thème... Rassembler les jeunes autour d'une réalisation collective resserre les liens sociaux et permet de trouver des normes communes qui jouent un rôle essentiel dans l'évitement des conflits. En outre, ces activités sont un outil de médiation important. Ils permettent de nouer des relations privilégiées avec les jeunes, et d'aborder les problématiques sociales que ces jeunes rencontrent.

Les programmes d'activité, ainsi que les horaires d'accueil prendront en compte la spécificité des deux tranches d'âge accueillies (12-14 ans et 15-17ans). Ce programme respectera les besoins de chaque jeune, en termes de besoin, de rythme et d'encadrement.

c) Mission de travail de rue et d'accroche avec le public :

« Aller à la rencontre des jeunes sur les espaces publics occupés (terrain de basket, esplanade...). Être attentif aux publics non captifs et en particulier aux jeunes « non organisés » (pas adhérent de club, déscolarisé, en voie d'insertion) ».

L'Espace Jeunesse représente un important support d'observation et d'intervention en matière de prévention. Il est ouvert sur la ville et permet à l'équipe d'opérer une action en milieu ouvert. Le travail d'accroche dans la rue permet d'aller à la rencontre des jeunes, d'établir un contact puis une relation durable avec eux. Cette mission répond directement à la commande publique, qui tend à prévenir certaines problématiques inhérentes aux publics accueillis (exclusion sociale et isolement, violence, conduites à risques, phénomène de bandes...). L'Espace Jeunesse effectuera un travail d'observation, de repérage et d'identification des problématiques rencontrées. Ce travail permettant de mettre en œuvre des actions de prévention qui répondront au plus près aux problématiques rencontrées.

d) Mission de prévention :

« L'ensemble des missions s'ancre dans une démarche de prévention primaire, le travail de socialisation, d'apprentissage de la citoyenneté, et de respect des consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité permettent de prévenir les comportements à risques et les incivilités. »

L'équipe pédagogique se doit d'adopter une démarche axée sur la prévention. Au-delà du travail quotidien sur l'Espace Jeunesse et le travail de rue, des actions préventives et informatives seront réalisées en direction du public accueilli, dans le but d'approfondir la sensibilisation. Ces campagnes de prévention seront mises en place en partenariat avec les dispositifs habilités (CG 31, mission locale, services de l'état, UTAMS, CMS de Montastruc...), et seront adaptées aux problématiques rencontrées sur le terrain. Un espace documentation est mis en place au sein de l'espace jeune en libre accès. Des animations spécifiques, telles que les ciné-débats ou le projet « Radio Montas », viendront nourrir ces actions de préventions.

4) Les objectifs généraux :

a) Participer au développement et à l'épanouissement personnel de chaque jeune.

Il s'agit ici d'encourager l'ouverture culturelle de chacun et de favoriser l'accès aux loisirs pour tous, dans le domaine sportif comme dans le domaine artistique. Mais aussi de permettre à chacun de découvrir son environnement, en proposant des sorties au sein du territoire comme à l'extérieur. Il s'agit également de prévenir les risques liés à l'adolescence et de lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination.

b) Rendre l'espace jeunesse visible de tous, notamment des parents, dans une logique de coéducation.

Le concept d'éducation prend l'enfant dans sa globalité : si les parents sont les premiers éducateurs, tout adulte ayant la responsabilité des enfants a un rôle éducatif que l'Espace Jeunesse se doit de rendre cohérent.

L'adolescence est une période particulière de la vie, souvent mouvementée et pas simple à aborder pour beaucoup de parents. L'objectif est de tendre à un dialogue régulier entre les parents et l'espace jeunesse, et de créer un lien social entre les familles et la structure. Le tout dans une logique de soutien à la parentalité. La participation des parents pourra être envisagée ponctuellement dans la mesure où elle ne nuit pas à la fréquentation des jeunes.

De manière plus large, l'espace jeunesse se donne comme objectif de développer toute forme de partenariat qui concourrait à cette logique de coéducation.

c) Accompagner chaque jeune dans l'apprentissage de la citoyenneté et dans sa quête vers l'autonomie.

L'adolescent est un adulte en devenir. Accompagner ces jeunes sous-tend donc de les soutenir dans leur apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté. Il s'agit de répondre à la fois à deux besoins : celui de s'affirmer, de s'émanciper de l'environnement familial ; et celui d'intégrer les règles de la vie en société. L'Espace Jeunesse, comme les autres espaces de socialisation associés à l'adolescence, est un lieu d'expérimentation et d'apprentissage de la vie en collectivité.

Il s'agit ici de susciter l'implication des jeunes dans la vie de la structure. Tout d'abord en les rendant acteur puis auteur de leur temps libre, et en favorisant l'appropriation des lieux. Il s'agira également de valoriser la parole des adolescents en les associant à l'organisation de la vie collective. L'équipe se donne aussi comme objectif de susciter la prise d'initiative par un accompagnement dans les projets collectifs.

La cohabitation de publics différents (filles / garçons, ados / préados) est un enjeu important dans notre structure. Le respect de l'autre, la notion de « vivre ensemble » sont des valeurs que nous souhaitons travailler cette année avec les jeunes.

5) Les objectifs opérationnels et les moyens mis en œuvre :

Les objectifs généraux sont déclinés en objectifs opérationnels. Ils concrétisent nos intentions éducatives et permettent de définir un certain nombre de moyens que nous souhaitons mettre en œuvre.

a) Participer au développement et à l'épanouissement personnel de chaque jeune.

Objectif opérationnel n°1 : Favoriser l'ouverture culturelle de chacun et la pratique artistique.

Cet objectif répond à un principe simple : rendre la culture accessible à tous. L'espace jeunesse aura pour vocation de valoriser les pratiques culturelles et les média généralement associés à la jeunesse (musique, cinéma, internet, jeux vidéo, ...) ; mais également d'ouvrir vers de nouvelles perspectives. Nous souhaitons mettre en place des ateliers d'initiation artistique hebdomadaire.

Moyens mis en œuvre :

Organisation d'un festival annuel de musique intitulé « Festival Rock Ton Bled » ; point multimédia avec accès internet (une charte de fonctionnement est contractualisée avec les jeunes) ; organisation de sorties culturelles (cinéma, exposition photo...) ; ateliers d'initiation artistique ; atelier radio montas' ; projet « bitume » (ateliers d'initiation street art, expo solidaire, intervention lors d'évènements culturels...) ; participation aux évènements locaux (téléthon, fête de l'enfance, fête des accueils de loisir, 10 jours sans écran, journées européennes du patrimoine, marché de Noël, conférences ASPAM...) ; initiation cirque, club Nail Art...

Objectif opérationnel n°2 : Favoriser la pratique sportive.

Il est à noter que la pratique sportive chez les jeunes occupe souvent une place importante dans leur temps libre. Bien qu'elle s'opère généralement au sein d'institutions comme les clubs ou l'école, beaucoup d'entre eux font du sport hors institution. Nous nous donnons comme objectif de proposer des ateliers sportifs favorisant la mixité filles / garçons au sein de notre structure. De plus, nous souhaitons proposer aux jeunes de découvrir la pratique de sports « originaux » ou peu pratiqués.

Moyens mis en œuvre :

Organiser des activités d'initiation sportive ; accès au gymnase du collège Georges Brassens (lundi et vendredi pendant les vacances et le samedi en période scolaire) et aux autres infrastructures de la commune (city-stade, skate parc...) ; sorties sportives régulières pendant les vacances, ateliers découverte de nouveaux sports, séjour montagne...

Objectif opérationnel n°3 : Lutter contre l'exclusion et les discriminations et prévenir les risques liés à l'adolescence.

L'Espace Jeunesse garantit l'ouverture de la structure à tous. De plus, l'équipe s'engage à accompagner et faciliter l'accès à toutes les familles en situation d'exclusion. Des actions seront également menées avec les jeunes pour lutter contre les discriminations.

Pour les jeunes, le passage de l'enfance à l'âge adulte se caractérise par une recherche existentielle, à laquelle certains risques sont associés : addiction, délinquance, errance et isolement social sont autant de dérives auxquelles les jeunes peuvent être confrontés. Aussi, l'Espace Jeunesse tend à engager des actions pour limiter ces facteurs de risques.

Moyens mis en œuvre :

Ciné-débats ; soirées à thème organisées pendant chaque vacances et le vendredi soir ; accessibilité de la structure aux populations en situations d'exclusion et/ou de handicap ; passerelle avec l'ITEP Les Bengalis ; espace prévention (affichage et documentation) situé dans les parties communes du bâtiment accueillant la structure ; travail de rue (animations de rue les mardis et jeudis) ; charte informatique contractualisée avec les jeunes ; projet TLPJ « Festival Rock Ton Bled », Club Radio Montas', Club Bitume, Club Nail Art...

b) Rendre l'Espace Jeunesse visible de tous, notamment des parents, dans une logique de coéducation.

Objectif opérationnel n°1 : Instaurer une continuité éducative entre l'enfance et la jeunesse.

L'Espace Jeunesse accueille les enfants ayant fraîchement quitté l'école primaire et l'ALSH. Dans le but de faciliter leur arrivée dans cette nouvelle structure, une intégration progressive a été organisée. Il s'agit autant d'intégrer ces nouveaux jeunes que de se rendre disponible auprès des parents pour faciliter leur arrivée.

Moyens mis en œuvre :

Dispositif passerelle entre ALSH et Espace Jeunesse (mise en place du dispositif les mercredis et vendredis en période scolaire et du lundi au vendredi en période de vacances –cf dans les activités complémentaires) ; assurer une continuité dans la relation famille/équipe d'animation lors du passage ALSH/Espace Jeunesse ; projets communs école élémentaire Vinsonneau / Espace Jeunesse (carnaval, téléthon, fête de l'enfance, fête des accueils de loisir de la commune...).

Objectif opérationnel n°2 : Impliquer les familles dans la vie de la structure et accompagner les familles dans la parentalité.

Le travail avec les familles est un élément important du projet pédagogique. Il s'agit de créer du lien entre l'Espace Jeunesse et les familles de deux manières : par une communication régulière et en les sollicitant ponctuellement dans la vie de la structure. Cette année, en plus des actions déjà mises en place, une journée portes ouvertes sera instaurée chaque année au mois de juin 2017.

Moyens mis en œuvre :

Contractualisation avec la famille au moment de l'inscription, dans le cadre des sorties et de séjours ; assurer une communication entre la structure et les familles ; distribution de la programmation avant chaque période de vacances scolaire, développement site internet de l'Espace Jeunesse, réunion séjours ; participation des parents qui le souhaitent aux repas partagés organisés pendant les vacances scolaires, aux sorties culturelles ; animation de la page facebook EJM et deux pages facebook (radio montas + Rock Ton Bled) ; réunion d'information « passerelle » organisée chaque année au mois de décembre ; journée portes ouvertes .

Objectif opérationnel n°3 : Tisser des liens avec le réseau associatif local et les établissements scolaires.

Dans un souci de rendre cohérente notre action au sein de la commune, l'Espace Jeunesse s'inscrit dans une logique de partenariat avec les différents acteurs locaux oeuvrant en direction de la jeunesse.

Moyens mis en œuvre :

Organisation du festival Rock Ton Bled (partenariat avec écoles de musique, commerçants et autres associations du territoire) ; participation au carnaval ; partenariat avec la MJC de Montastruc dans le cadre de nombreux évènements (fête de la nature, mois de mai photographique, fête de la musique); organisation de chantiers avec l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Architectural et Naturel de Montastruc (ASPAM) dans le cadre de chantiers jeunes ; organisation de séjours et de sorties mutualisés en partenariat avec les autres structures jeunesse (CAJ de Lapeyrouse-Fossat, de Plaisance du Touch) ; partenariat avec le collège Georges Brassens, l'ITEP Les Bengalis...

c) Accompagner chaque jeune dans l'apprentissage de la citoyenneté et dans sa quête vers l'autonomie.

Objectif opérationnel n°1 : Contribuer à rendre chaque jeune auteur de son temps libre et tendre à une meilleure adhésion et participation de la part des jeunes.

L'espace Jeunesse se donne comme but de rendre chaque jeune accueilli auteur et acteur de son temps libre. La responsabilisation des adolescents dans le cadre d'activités ou de projets, la prise en compte de leurs envies sont autant d'éléments qui favoriseront la prise de parole et l'initiative de chacun. Nous avons encore comme objectif de tendre à plus de participation de la part de nos jeunes

Moyens mis en œuvre :

Assemblée Générale des jeunes organisée chaque lundi après-midi en période de vacances scolaires; rassemblement collectif chaque mercredis et chaque jours des vacances avant les activités, réunion chaque rentrée de septembre d'élaboration des règles de vie; accompagnement dans les projets collectifs (festival Rock Ton Bled, clubs « Radio Montas' », « Bitume », « Nail Art »); soirées organisées le vendredi par des jeunes, sorties co-organisées avec les jeunes pour les vacances; autofinancement dans le cadre des chantiers jeunesse par le biais de la bourse loisirs EJM (dispositif VVV).

Objectif opérationnel n°2 : Les jeunes s'approprient les espaces mis à disposition.

L'aménagement du local est une activité très prisée par les jeunes. La décoration des murs, la fabrication de meubles en récup' leur permet de s'approprier leur structure. L'Espace Jeunesse se doit d'être un lieu convivial et à l'image des adolescents accueillis. Ce travail d'appropriation dépasse le cadre de la structure. Il s'agit également d'amener les jeunes à s'approprier les espaces que la collectivité ouvre à ce public.

Moyens mis en œuvre :

Décoration des murs du local renouvelée chaque année avec une thématique décidée par les jeunes; espace accueil en utilisation libre (coin salon, baby-foot, ludothèque, cyberspace, jeu de fléchettes) mais régulation de certains espace comme la console ; utilisation des infrastructures locales (gymnase, city stade, skate parc...), gestion et entretien du jardin partagé de l'esplanade, chantiers jeunesse dans la commune, entretien annuel des monuments restaurés avec l'ASPAM.

Objectif opérationnel n°3 : Engager les jeunes dans la vie locale, dans une logique citoyenne.

L'espace jeunesse est un lieu ouvert qui permet aux jeunes d'aller et venir à leur guise. Les modalités d'allée et venues sont définies en accord avec les parents et sont validées dans le cadre du dossier d'inscription. Cet aspect ouvert de la structure permet aux jeunes de pouvoir aménager leur temps libre sans les contraindre par une participation obligatoire. Tout en fréquentant la structure, Ils

peuvent ainsi continuer à participer à la vie associative locale, partager du temps en famille entre amis, faire leur travail scolaire...

Moyens mis en œuvre :

Chantiers jeunes en partenariat avec l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Architectural et Naturel de Montastruc (ASPAM), organisation d'évènements (festival Rock Ton Bled, exposition annuelle solidaire street art à la bibliothèque de Montastruc) ; participation aux évènements locaux (téléthon, fête de l'enfance, fête des accueils de loisir, journées européennes du patrimoine, 10 jours sans écran, marché de Noël, conférences ASPAM...) ; assemblée des jeunes au sein de l'Espace Jeunesse, projet radio montas...

6) Les activités complémentaires :

Les activités de loisirs programmées tout au long de l'année et les projets socio-culturels, qu'ils soient culturels, sportifs, solidaire ou encore scientifiques, concrétisent nos intentions éducatives et sont des supports importants de relations, d'intégration sociale, d'ouverture sur le monde et de découverte de l'environnement culturel et naturel.

Elles ont pour but d'offrir un accès aux loisirs pour tous, en prenant en compte la réalité du territoire d'intervention. Elles s'inscrivent dans une démarche socioculturelle et complètent les actions organisées dans le cadre de la structure. Des thématiques seront élaborées dans les projets d'animation, que les activités complémentaires viendront compléter.

a) Le dispositif passerelle :

L'Espace Jeunesse de Montastruc-la-Conseillère accueille les enfants ayant fraîchement quitté l'école primaire et l'ALSH. Afin d'assurer une continuité éducative entre les services enfance et jeunesse, nous proposons un dispositif « passerelle », dont le but est de sécuriser et rassurer ce passage parfois délicat, à la fois pour les enfants mais aussi les parents.

Dans le but de faciliter leur arrivée dans cette nouvelle structure, une intégration progressive a été organisée. L'Espace jeunesse travaille en collaboration étroite avec l'ALAE de l'école élémentaire Vinsonneau, ainsi qu'avec l'ALSH de Montastruc-la-Conseillère.

Nous proposons ainsi aux futurs collégiens scolarisés en CM2, âgés de 10 ans minimum, une intégration progressive au sein de notre structure dans le cadre de trois dispositifs « passerelles », qui se déclinent de la façon suivante :

En période scolaire :

- Les mercredis après-midi (passerelle ALSH / EJM), à partir du mois de janvier : l'Espace Jeunesse propose de récupérer les jeunes âgés de 10 ans minimum et scolarisés en CM2 après le repas du midi. L'animateur référent passerelle vient récupérer le groupe de jeunes à l'ALSH et l'accompagne jusqu'à l'Espace Jeunesse (trajet effectué à pied).
- Le vendredi après-midi (passerelle ALAE école Vinsonneau / EJM), à partir du mois de septembre : une fois par mois, sur le temps de l'ALAE du vendredi soir (de 16h15 à 17h15), nous proposons d'accompagner les CM2 inscrits sur la période jusqu'à l'Espace Jeunesse. Des animations et une collation leur seront proposées.

Pendant les vacances scolaires (passerelle ALSH / EJM) :

- Du lundi au vendredi, nous proposons aux jeunes âgés de 10 ans minimum et scolarisés en CM2 une formule matin + repas à l'ALSH et un après-midi à l'Espace Jeunesse. L'animateur référent passerelle vient récupérer le groupe de jeune à l'ALSH et l'accompagne jusqu'à l'Espace Jeunesse (trajet effectué à pied).

Modalités d'inscription :

- Les mercredis et les vacances à l'ALSH : les familles inscrivent leur enfant à l'ALSH en suivant la procédure habituelle et en joignant la fiche d'inscription passerelle remplie.
- Le vendredi après-midi : un formulaire de participation à la passerelle sera distribué en début d'année à toutes les familles des enfants scolarisés en CM2. Les jeunes et leur famille ayant

rempli le formulaire et inscrits sur le temps d'ALAE du vendredi participeront alors à la passerelle.

b) Les sorties éducatives et les séjours :

Des sorties éducatives et des séjours seront proposées au titre des activités accessoires du projet pédagogique, durant les périodes de vacances scolaires. Ils s'inscriront dans le projet pédagogique et seront organisés dans le respect du cadre réglementaire en vigueur.

Ils s'adressent aux jeunes accueillis sur la structure, et plus particulièrement à ceux qui ne partent pas en vacances ; ils viennent étayer les projets d'animations organisés pendant l'année scolaire. Une attention particulière a été portée à la question des transports. Nous souhaitons privilégier au maximum l'utilisation des transports en commun. Ceci pour initier les plus jeunes à l'utilisation des transports en commun et pour les rendre autonomes dans leurs futurs déplacements de lycéens.

L'idée est d'amener les jeunes à :

- Rompre avec leur quotidien, se dépayser et vivre à un autre rythme.
- Vivre en collectivité en développant auprès d'eux les notions de respect, d'écoute et de solidarité.
- Découvrir de nouvelles perspectives, nouer de nouveaux liens, susciter de nouvelles expériences en groupe.

Les séjours sont l'occasion de partager un temps privilégié avec les jeunes pendant plusieurs jours, et ce dans un cadre dépayasant adapté à leur âge et à leur besoin. Auprès des adolescents, ces séjours prennent parfois une valeur « initiatique », où le jeune est en recherche de nouveautés. L'aventure, l'itinérance, la rupture avec l'environnement habituel, l'expérimentation sont des éléments à rechercher dans la constitution de ces séjours. Nous prévoyons l'organisation de trois séjours :

- Séjour ski pendant les vacances d'hiver (5 jours et 4 nuits).
- Séjour court été pour les 11/14 ans (3 jours et 2 nuits).
- Séjour court été pour les 15/17 ans (5 jours et 4 nuits).

c) Les chantiers jeunes

Les chantiers sont ouverts à tous les jeunes accueillis sur la structure, de 11 à 17 ans et s'inscrivent dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances ». Ils constituent une mesure de prévention de la délinquance et d'insertion sociale (investissement dans une action non lucrative et d'intérêt général). Ils permettent aux jeunes d'expérimenter les réalités d'une situation de travail dans des conditions éducatives. Les relations privilégiées dans les temps de travail et de loisirs contribuent à l'acquisition des règles de vie en collectivité. C'est également pour les jeunes une occasion de découvrir un nouvel environnement, de nouvelles pratiques, qui préfigurent leurs futures vies d'adultes. Le chantier est ouvert sur la rue, en lien direct avec l'environnement local. C'est un temps fort du projet de la structure, dans le sens où il valorise la jeunesse locale aux yeux de tous. La dynamique de groupe instaurée, la notion d'entraide dans le travail sont autant d'éléments qui prendront une valeur initiatique pour ces jeunes. Depuis un an, un partenariat fort avec l'Association de sauvegarde du Patrimoine Architectural et Naturel de Montastruc (ASPAM) nous permettra d'orienter nos chantiers vers la thématique de la sauvegarde et de la préservation du patrimoine. Nous souhaitons également travailler avec la mairie sur des chantiers fresques murales, dont le but est de rénover des murs dégradés par des tags sur la commune.

L'organisation d'un chantier jeune comporte trois volets :

- **La réalisation d'un travail :** Les chantiers jeunes s'inscrivent sur le territoire, une dynamique locale. Ils œuvrent pour l'intérêt général. L'encadrement sur le terrain est

assuré à la fois par l'équipe pédagogique et des professionnels qualifiés pour accomplir la tâche. Les chantiers peuvent prendre plusieurs formes : la rénovation d'un patrimoine, de locaux associatifs ; l'élaboration d'un jardin au sein d'une structure ou encore le balisage d'un sentier de randonnée...

- **Un engagement de la part des jeunes** : les chantiers ne pourront se développer qu'avec des jeunes volontaires. L'engagement est donc au cœur de cette démarche. Un contrat sera donc conclu entre les jeunes et l'Espace Jeunesse, définissant les horaires de travail, la nature des tâches à accomplir, et le cadre de l'action.
- **Une contrepartie** : En contrepartie du travail accompli, le jeune bénéficiera d'une « bourse loisir EJM ». Cette bourse prend la forme d'un avoir, utilisable pour les sorties et les séjours organisés par l'Espace Jeunesse pendant les vacances. Le montant de la « bourse loisir EJM » s'élève à 10 € par jour de travail accompli et par jeune. La « bourse loisir EJM » est valable pendant un an après la réalisation du chantier.

Les chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires, généralement le matin, entre 9h et 12h et se déclinent ainsi :

- 1 chantier jeunesse pendant les vacances d'automne 2015
- 1 chantier jeunesse pendant les vacances d'hiver 2016
- 1 chantier jeunesse pendant les vacances de printemps 2016
- 2 chantiers jeunesse pendant les vacances d'été 2016

d) Les projets socio-culturels

Les projets socio-culturels sont des actions menés tout au long de l'année. Ils prennent la forme de clubs où les jeunes peuvent s'impliquer à des degrés d'engagement différents, en fonction de leur âge, de leur implication... A travers ces projets, nous tendons à adopter une approche globale, répondant de manière transversale à différents objectifs. A travers ces projets, les jeunes peuvent s'impliquer dans la vie de la structure, dans la vie culturelle locale, dans des actions citoyennes....

L'équipe d'animation s'est partagé la gestion et l'organisation de ces clubs de la manière suivante :

- **Club Radio Montas'** : les ateliers se déroulent chaque mercredi après—midi en période scolaire et sur d'autres moments, en fonction des souhaits des jeunes. A travers cette action, nous souhaitons initier nos jeunes à ce support média et libérer leur parole par le biais de jeux radiophoniques, de chroniques et de débats. Nous souhaitons également mettre en place cette action lors des évènements locaux (marché de Noël, téléthon, fête de l'enfance...) et l'impulser au sein du collège Georges Brassens de Montastruc. Il s'agit également d'un support de prévention important pour nous puisqu'il permet l'organisation de débats, de bulletin d'informations sur des thèmes variés, en direction de nos jeunes.
- **Club bitume** : cet atelier est né durant l'année 2015/2016, impulsé par un groupe de jeunes qui réalisa une exposition street art lors du festival Rock Ton Bled 2015. Un mercredi sur deux et lors d'évènements ponctuels, les jeunes s'initient ou se perfectionnent aux arts graphiques et au street art. A travers ce support, nos intentions sont à la fois de soutenir et valoriser les pratiques artistiques de nos jeunes tout en les sensibilisant à la question de

la sauvegarde de notre environnement et en luttant contre les actes de dégradations commises au sein de notre commune. Les jeunes impliqués dans ce projet participeront également à des événements culturels organisés par d'autres structures jeunesse du réseau LEC Grand Sud ou sur notre territoire. Les adolescents, encadrés par leur animateur référent, seront alors mis en position d'encadrants pour initier leurs congénères au street art.

- **Club Nail Art** : cet atelier fait suite à l'arrivée de Laetitia Abdallah en tant qu'animatrice jeunesse sur notre structure et de notre souhait de développer une action en direction du public féminin. Sur le plan éducatif, nous souhaitons développer l'estime de soi chez nos jeunes adolescentes, la confiance en soi par le biais de ce support, propice à la créativité et aux échanges.
- **Projet Rock Ton Bled** : la finalité de l'action est d'organiser une manifestation de type festival comportant une soirée musicale, et une après-midi d'animation et de concerts conviviale, ouverte à un large public. La préparation de l'évènement et les différentes actions organisées à l'Espace Jeunesse se dérouleront du mois d'octobre 2016 au mois de juin 2017. Le festival aura lieu cette année le samedi 10 septembre 2016. Les jeunes seront associés à tous les niveaux à la réalisation du festival. Ce projet sera le fil conducteur de l'année, et amènera une succession d'activités.

Le projet du festival Rock Ton Bled ambitionne de promouvoir et valoriser les pratiques musicales des jeunes du territoire de Montastruc. Aussi, l'Espace Jeunesse se donne comme objectif de mobiliser un maximum de jeunes autour du festival, que ce soit dans la programmation artistique, l'organisation, la démarche préventive de l'évènement, les animations ou encore la communication. Cet évènement est un point d'ancrage important de notre action. Il s'inscrit dans une démarche préventive, citoyenne et tend à la mixité sociale et intergénérationnelle.

- **Le projet téléthon** : c'est une action partagée avec tous les accueils de loisirs et certaines associations de la commune. Notre intention éducatives étant de développer l'engagement et la solidarité auprès de jeunes. Du point de vue de l'Espace Jeunesse, nous prévoyons d'organiser un concert de solidarité, dont les fonds seront reversés au téléthon.

7) Le fonctionnement de l'Espace Jeunesse :

a) Conditions d'accueil :

La structure est ouverte à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans (10 ans dans le cadre de la passerelle).

Pour fréquenter la structure, le jeune doit avoir dûment rempli un dossier d'inscription composé d'une fiche sanitaire, d'une fiche de renseignement, d'une contractualisation entre la famille et l'association LEC Grand Sud, et du règlement intérieur signé.

b) Règlement intérieur et échelle des sanctions :

Le règlement intérieur détermine les conditions générales de la vie de la structure. C'est un document que les familles signent au moment de l'inscription. Il a pour objets principaux :

- Un ensemble de règles qui garantissent la vie collective de l'Espace Jeunesse.
- Les modalités d'organisation (conditions d'inscription et d'adhésion, fonctionnement, horaires de la structure...).

Dans le cas du non-respect des règles de vie de la structure par les jeunes, des sanctions seront prises. La sanction se doit d'être proportionnelle à la faute commise. La réparation de la faute sera recherchée, dans la mesure du possible. De plus, une échelle de sanction est déterminée en cas de répétition, allant de la sanction réparatrice à l'exclusion du jeune de la structure.

c) En période scolaire :

Les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis sont des temps d'accueil, où les jeunes organisent leur temps libre en fonction de leurs envies. De plus, des temps d'animation sont organisés les mercredis et vendredis en fonction des demandes des jeunes (jeux de société, activités sportives ou artistiques, soirées à thème, repas partagé...) et fait l'objet d'un planning affiché à l'Espace Jeunesse et au collège, et communiqué par mail aux familles. Le vendredi après-midi, un fois par mois, une passerelle a été mise en place pour accueillir les élèves de CM2 (sur inscription), qui participent à un atelier d'initiation à l'un de nos projets socio-culturels.

Les mercredis, un dispositif passerelle existe entre l'ALSH de Montastruc-la-Conseillère et l'Espace Jeunesse. Il concerne les futurs collégiens (CM2) et les collégiens âgés entre 10 et 12 ans. Les jeunes sont accueillis le matin et le midi sur l'ALSH et basculent sur l'Espace Jeunesse l'après-midi.

Les vendredis soirs sont aussi des temps d'animation spécifiques. Une fois par mois aura lieu un ciné-débat au sein de la structure. Des repas à thème seront également organisés. De manière ponctuelle, le vendredi est également un temps où les jeunes seront amenés à organiser eux-mêmes leur soirée. Il s'agit d'un créneau horaire où nous tendons à accueillir les plus grands adolescents.

Les mardis et jeudis et vendredis après-midi sont des temps également dédiés au travail de rue, où l'équipe part à la rencontre des jeunes dans Montastruc-la-Conseillère. L'objectif est d'instaurer une relation avec un public parfois en errance, de proposer des activités de rue et de les associer petit à petit à la vie de l'Espace Jeunesse. Les supports d'activités tournent généralement autour de la pratique sportive au city stade. Un projet d'accompagnement à la scolarité, incluant une aide méthodologique aux devoirs et un atelier magazine sera mis en place entre 17h et 19h.

d) En vacances scolaire :

L'espace Jeunesse est ouvert **du lundi au vendredi** de 14h à 19h. Deux périodes de fermeture annuelle sont prévues : 3 semaines en août et pendant les vacances de Noël.

Le dispositif passerelle entre l'ALSH et l'Espace Jeunesse est également opérationnel en période de vacances.

Pour chaque période de vacances scolaires, un planning d'activités sera élaboré par l'équipe d'animation, en collaboration avec les jeunes accueillis. Ce planning sera distribué sous forme de dépliant au collège, dans les associations et dans les commerces de la commune. Des activités variées seront proposées (activités sportives et artistiques, rencontres avec d'autres Centre d'Animation Jeunes, sorties sportives et culturelles, manifestations ponctuelles, chantiers, séjours...).

De manière ponctuelle et dans le cadre de projets spécifiques, des soirées peuvent être organisées.

e) Tableau récapitulatif des horaires d'ouverture :

PERIODE SCOLAIRE	VACANCES SCOLAIRES
<p><u>Horaires d'ouverture:</u></p> <p>Mardi : de 16h à 19h.</p> <p>Mercredi : de 14h à 19h.</p> <p>Jeudi : de 16h à 19h.</p> <p>Vendredi : de 16h à 18h, puis de 20h à 23h.</p> <p>Samedi : de 14h à 19h.</p>	<p><u>Horaires d'ouverture :</u></p> <p>Du lundi au vendredi de 14h à 19h.</p>

f) Les journées type :

PERIODE SCOLAIRE	
Mardi et Jeudi	<p>De 16 h à 17 h : accueil des jeunes et activités à la carte.</p> <p>De 17h à 18h30 : rassemblement des jeunes et temps d'animation, accompagnement de projets.</p> <p>De 18h30 à 19h : rangement et activités à la carte.</p>
Mercredi	<p>De 14h à 15h : accueil des jeunes et activités à la carte.</p> <p>De 15h à 15h30 : assemblée des jeunes, présentation des activités prévues.</p> <p>De 15h30 à 17h : temps d'animation.</p> <p>De 17h à 17h30 : goûter.</p> <p>De 17h30 à 19h : rangement collectif et activités à la carte.</p>
Vendredi	<p>De 16h à 18h : accueil des jeunes et activités à la carte (passerelle ALAE une fois par mois)</p> <p>De 20h à 21h : accueil des jeunes et activités à la carte.</p> <p>De 21h à 22h30 : rassemblement des jeunes et temps d'animation, accompagnement de projets.</p> <p>De 22h30 à 23h : rangement et mise au calme.</p>
Samedi	<p>De 14h à 17h00 : accueil des jeunes et accompagnement de projets.</p> <p>De 17h00 à 18h30 : départ atelier futsal et accueil au local.</p> <p>De 18h30 à 19h : retour futsal, rangement et activités à la carte.</p>
VACANCES SCOLAIRES	
Du lundi au vendredi	<p>De 9h à 12h : chantier jeunesse (une semaine par période de vacances).</p> <p>De 14h à 15h : accueil des jeunes et activités à la carte.</p> <p>De 15h à 15h30 : assemblée des jeunes, présentation des activités prévues.</p> <p>De 15h30 à 17h : temps d'animation.</p> <p>De 17h à 17h30 : goûter.</p> <p>De 17h30 à 19h : rangement collectif et activités à la carte.</p>
Jeudi	<p>De 20h à 20h30 : accueil des jeunes et activités à la carte.</p> <p>De 20h30 à 21h30 : rassemblement des jeunes et temps d'animation, accompagnement de projets.</p> <p>De 21h30 à 22h : rangement et mise au calme.</p>

8) L'équipe de l'Espace Jeunesse :

Le public accueilli est encadré par une équipe d'animation composée dans le respect des taux d'encadrement (1 animateur pour 12 jeunes) et de la législation en vigueur.

L'équipe se compose de trois professionnels permanents (deux hommes et une femme), dotés de diplômes professionnels dans l'animation et d'une expérience auprès des adolescents. Une mixité fille / garçon est recherchée au sein de l'équipe d'animation afin de tendre à une même mixité au niveau de la population accueillie.

Les animateurs occasionnels viennent compléter l'équipe en période de vacances scolaires ou lors de séjours. Ils sont au minimum titulaires du BAFA et sont recrutés pour les compétences qu'ils peuvent transmettre aux jeunes.

9) L'évaluation du projet :

Tout au long de l'année scolaire, une évaluation régulière sera organisée. Elle associera les différents acteurs et partenaires du projet. Cette évaluation continue a pour objectif de dynamiser le projet et de le faire évoluer. L'évaluation est donc importante et l'équipe s'autorise à réajuster ou étoffer le projet.

Durant chaque période (vacances et périodes scolaires), des temps d'évaluation seront instaurés pour vérifier si les objectifs fixés par le projet pédagogique sont atteints ou tendent à être atteints.

Ces outils d'évaluation permettent enfin de donner une direction à l'équipe d'animation, de réajuster leur action par une remise en question régulière et constructive.

Les outils d'évaluation :

Les réunions en équipe:

-**Réunion d'équipe de l'Espace Jeunesse** : que ce soit en période scolaire ou pendant les vacances, des réunions hebdomadaires sont organisées. Elles ont pour but de coordonner notre action pour la semaine à venir et de faire un bilan de notre action. Elles servent également à organiser les projets mis en place tout au long de l'année et d'assurer leur suivi.

-**Entretien individuel avec les animateurs** : des entretiens une fois par an entre l'animateur et l'équipe de direction pour faire le point sur le travail de chacun, au regard de ses missions.

-**Réunion d'évaluation du projet** : deux fois par an, une réunion d'évaluation du projet pédagogique sera organisée. Elle consistera en un temps de travail avec l'équipe pour évaluer si les objectifs fixés dans le projet pédagogique sont atteints. De plus ce temps de travail permettra à l'équipe de redéfinir les objectifs pédagogiques.

-**Grille d'évaluation du projet (cf. en annexe)**: cet outil permet à l'équipe de mesurer les écarts entre les objectifs fixés et ceux atteints à la fin de l'année. Il sert de support lors des réunions d'évaluations du projet.

- **Réunion de coordination des directeurs** : tous les 15 jours, une réunion de coordination entre les directeurs petite enfance, enfance et jeunesse est organisée. Elle a pour but d'évaluer l'articulation des actions liant les différentes structures (dispositifs passerelle) et d'organiser les actions mutualisées (fête de l'enfance et des accueils de loisir, projet téléthon, 10 jours sans écran et carnaval).

Les réunions avec les partenaires

-**Réunion de cadrage mairie** : des réunions de cadrage ont lieu chaque année. Elles réunissent l'équipe de direction de la structure, le coordonnateur local, l'agent de développement territorial de LEC Grand Sud et les élus locaux et les partenaires potentiels. Le but est d'évaluer l'action globale de la structure, et de recueillir les orientations définies par la collectivité.

-Réunion bilan TLPJ : une fois par an, une rencontre avec la responsable de la MDS de Saint Jean a lieu pour dresser un bilan de l'action. Cette réunion permet également d'échanger sur les situations de jeunes suivis par les services départementaux.

-Bilan VVV (CAF et CD31) : des documents bilans sont remis systématiquement aux services pour dresser un bilan des chantiers jeunesse que nous organisons. Des réunions régulières organisées par le CD31 permettent également de partager, confronter et évaluer notre action avec d'autres professionnels.

L'évaluation avec les jeunes

- Chaque lundi en période de vacances et tous les mercredis en période scolaire, une assemblée des jeunes est organisée. Elle permet de recueillir leurs envies et leurs retours au sujet de notre action, et de réguler les situations de conflit.

10) Les partenaires de l'Espace Jeunesse

a) Partenaires institutionnels et financeurs :

Mairie de Montastruc-la-Conseillère.

CAF 31.

Conseil Général de la Haute-Garonne.

Maison des solidarités de Saint Jean.

Centre Médico Social (CMS) de Montastruc-la-Conseillère.

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Collège Georges Brassens.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montastruc-la-Conseillère

BPDJ

ANPA

b) Partenaires locaux :

MJC de Montastruc.

Association pour Sauvegarde du Patrimoine Montastrucois (ASPAM).

ALAE et ALSH de Montastruc-la-Conseillère.

Bibliothèque municipale de Montastruc-la-Conseillère.

Association Indépendante des Parents d'Elèves (AIPE).

Association Crock'images.

Association de skate ASTUSS (Saint Sulpice / Tarn).

Ecole de musique « La Castille » située à Buzet/Tarn.

Ludothèque associative de Paulhac.

Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) de Lapeyrouse-Fossat.

Commerces (boucherie « Chez Jo », primeur, boulangerie Durand, Petit Casino, Tabac/Presse, poissonnerie « La Marée »).



Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44
www.loisireduc.org - contact@loisireduc.org

